

Le moyen tant vanté de M. Benson pour réduire le nombre de mises en chantier de nouveaux édifices non essentiels dans les principales zones urbaines—les allocations de plus-values de capitaux différées pendant deux ans—est de l'avoué général un fiasco (bien que pas encore reconnu comme tel publiquement). La construction poursuit à peu près comme auparavant, avec le seul résultat que les prix des édifices non essentiels et non différés, ont encore monté.

La Commission des prix et des revenus instituée en mai dernier par le gouvernement, ne compte pas une seule réalisation à son actif après sept mois d'existence. C'est vrai, elle s'est heurtée à des difficultés et a peut-être encore le temps de réaliser quelque chose—le parieur prudent misera les chiffres impairs—mais, compte tenu de ses réalisations jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a rien qui l'autorise à ne pas être modeste.

Cette opinion est offerte notamment comme jugement des politiques et des réalisations du gouvernement ainsi que de l'image qu'il offre au public à l'heure actuelle. Le ministre et le gouvernement devraient examiner très attentivement la voie dans laquelle ils engagent l'économie canadienne. Où le gouvernement va-t-il au juste amener notre économie? Dans ce contexte il faut, bien entendu, envisager la hausse fiscale, l'imposition prolongée que l'on propose dans le projet de loi à l'étude.

Le gouvernement n'a pas, dit-il, présenté le projet de loi pour s'assurer des recettes mais pour stabiliser l'économie. Puisque les recettes ne le préoccupent pas particulièrement—et on a déjà montré que par rapport à ses dépenses cette année le gouvernement est en bonne posture—alors pourquoi conserver cette mesure?

Comment espérer que cette mesure réalise l'objectif de la stabilisation économique que lui avait attribué d'abord le ministre des Finances (M. Benson) en la proposant le 3 juin dernier? On n'a pas envisagé cette question dans le contexte des autres faits survenus dans l'économie canadienne. Dans ce contexte le gouvernement doit décider dans un avenir rapproché s'il fera subir un changement d'orientation important à ses politiques économiques. Jusqu'à maintenant sa principale politique économique a été un fiasco, un échec. Elle n'a pas réalisé les objectifs que lui avait fixés le gouvernement.

D'autres observations à ce sujet seraient utiles, monsieur le président. Par exemple, dans le numéro de novembre de la revue *Canadian Labour* un éditorial formulait les observations suivantes:

La sottise des restrictions volontaires a été clairement soulignée au Canada par trois économistes dans l'espace de cinq jours récemment.

Le lundi 27 octobre, l'économiste américain John Kenneth Galbraith a déclaré à Ottawa que les restrictions bénévoles ne servaient à rien, car elles ne liaient personne. «De pareils appels à la vertu se sont révélés inutiles», a-t-il déclaré lors de la conférence de presse qui s'est tenue de concert avec la conférence tripartite du ministère

fédéral de la Main-d'œuvre qui marquait la 50^e anniversaire de l'Organisation internationale du Travail.

Le lendemain, l'économiste britannique Allen Flanders a déclaré que le remède à l'inflation n'était pas le recours aux restrictions volontaires mais la formation d'une commission des prix et des revenus. Son expérience à titre de membre de la Commission britannique des prix et des revenus l'avait convaincu qu'elle pouvait remédier à l'inflation en publiant des faits concernant les hausses de prix et en obligeant les compagnies à les justifier. La Commission n'avait pas besoin de statuer sur les hausses de salaires car en examinant les prix, elle contrôlait en fait les salaires.

Le vendredi 31 octobre, Russell Bell, directeur des recherches du Congrès du travail du Canada, a exposé l'attitude du Congrès lors d'une allocution prononcée à Toronto au congrès annuel de la section canadienne de l'Union internationale des travailleurs de la radio, de l'électricité et de la machine: «Dans ses pourparlers avec la Commission fédérale des prix et des revenus, le Congrès du travail du Canada n'a obtenu aucune preuve convaincante que les revenus autres que les salaires, y compris les traitements, les profits, les rentes, les intérêts et les honoraires professionnels, les revenus des entreprises non constituées en sociétés, la spéculation sur les prix des biens fonciers et ainsi de suite, pourraient être ou seraient effectivement soumis à des restrictions volontaires, quelles qu'elles soient.»

«Le caractère sinistre de la situation provient donc de ce qu'aucun dirigeant syndical ne peut garantir à ceux qu'il représente que ces revenus autres que les salaires peuvent vraiment faire l'objet de restrictions. Aucun dirigeant syndical ne peut garantir qu'un tel programme ne détournerait pas les revenus de la main-d'œuvre vers d'autres formes de revenus... aucun dirigeant syndical ne pourrait donner la moindre assurance à ses syndiqués que les sacrifices volontaires qu'ils consentiraient seraient tant soit peu partagés équitablement par les autres formes de revenus.»

Néanmoins, la Commission des prix et des revenus et les porte-parole du gouvernement fédéral, y compris le premier ministre Trudeau lui-même, ont réitéré l'appel aux restrictions volontaires.

Dans certaines de ses déclarations publiques, le premier ministre a dit que si les syndicats et l'entreprise ne collaborent pas pour imposer des restrictions volontaires, le gouvernement fédéral étudierait sa position constitutionnelle concernant le contrôle des salaires et des prix... «si c'est nécessaire.» La menace d'une étude ne représente rien de très redoutable.

Avec le développement du drame de l'inflation, il devient de plus en plus évident que la Commission des prix et des revenus et ses appels aux restrictions volontaires sont destinés à discréditer les syndicats qui ont vraiment réalisé des gains substantiels pour leurs membres. Malheureusement, bien des gens sans discernement acceptent l'idée apparemment simple que les hausses de salaire provoquent l'inflation et portent préjudice au travailleur indépendant ainsi qu'au retraité. Le gouvernement fédéral cherche à diviser les travailleurs en deux camps: les riches et les pauvres, les syndiqués et les indépendants. La réalité n'est pas si simple, puisque beaucoup de travailleurs organisés sont pauvres, mais il est plus facile d'adopter une loi aussi simple que d'étudier les faits.

L'éditorial me semble soulever des arguments fort pertinents et très utiles, que le gouvernement devrait étudier sérieusement.